

Conseil de quartier du Val

29 avril 2022 – Salle Delacour

6 habitants – Elus référents présents : Y. Froissart, B. Hedde

Retour sur les points évoqués lors de la réunion précédente

- Circulation au bout du pont

Une étude a été demandée au conseil départemental pour la sécurisation de ces entrées de ville. Il y a eu des relevés de circulation et de vitesse sur la route de Lailly et la route de Saint-Laurent.

Le département a lancé son étude et a présenté un premier jeu de propositions. Plusieurs pistes proposées : Installation d'un haricot/chicane en entrée de ville en venant de Saint-Laurent ou variante avec un petit rond-point ; Possibilité de plateaux ralentisseurs, travail sur les couleurs d'enrobés, pose de bordures ; Création d'une liaison douce vers le Pré d'Allonnes. On attend des ajustements complémentaires et ceci devra être examiné par la commission Travaux. Il faudra ensuite déterminer quand ce projet pourra voir le jour compte tenu de son coût. Il pourra être réalisé en plusieurs phases. Les conclusions seront évoquées lors du prochain conseil de quartier.

- Passage piéton au bout du pont

Le devis est validé mais les travaux ne sont pas encore réalisés. Le marquage est en effet soumis à des conditions météorologiques. Un riverain demande s'il serait possible de mettre un bateau pour mise en accessibilité PMR de l'accès aux trottoirs.

- **Suite donnée : Transmis pour études aux services techniques pour intégrer à un possible l'aménagement futur du carrefour.**

- Stationnement des PL

Cela a été intégré à l'étude du Conseil départemental du Loiret, mais pas d'aménagement temporaire réalisé pour le moment. Les habitants demandent si un aménagement temporaire pourrait néanmoins être étudié.

- **Suite donnée : Transmis pour études aux services techniques.**

- Totems d'entrée de ville

Pour celui de Saint-Laurent, son déplacement est intégré dans le cadre du projet d'aménagement global de sécurité de cette entrée de ville. Pour celui d'entrée de ville en venant de Lailly en Val, il n'a pas été étudié son déplacement pour le moment. Les riverains demandent que celui-ci soit étudié aussi.

- **Suite donnée : Transmis pour études aux services techniques.**

- **Raccordement au tout à l'égout**

Réponse claire apportée par la Communauté de communes : il n'y aura pas de projet d'extension de l'assainissement vers la Chataigneraie à court, moyen ou long terme. Le nombre d'habitations est trop peu nombreux.

- **Entretien de la voirie**

La route de Meung, entre la limite de département et les Ballotteries va être reprise en lien avec la Communauté de communes. Chantier programmé à l'état 2022. Nous sommes en attente des dates d'intervention des entreprises qui seront avant ou après la moisson.

Concernant les autres chemins, la condition préalable était de pouvoir supprimer le passage de poids lourds de collecte des déchets dans ces chemins. Ceci a été étudié en lien avec Véolia et la Communauté de communes.

Les points de regroupement proposés services techniques sont présentés aux participants et sont validés avec le conseil de quartier.

Des demandes de devis ont été lancées pour la création de ces points de regroupement et pour la rénovation des chemins. Le plus complexe techniquement sera celui de Marchebault qui est très dégradé. Une fois les devis obtenus, la commission Travaux de la ville devra déterminer une priorisation des actions en fonction des disponibilités budgétaires, des besoins des différents quartiers mais aussi de l'état des chemins. Tous les chemins ne pourront pas être repris sur une seule année.

Il est demandé par un riverain la possibilité d'ajouter un point de regroupement pour les 4 vents et Maison Rouge également pour éviter le passage du camion poubelle sur ce chemin rénové récemment.

- **Suite donnée : Transmis pour étude à Véolia et à la Communauté de communes.**

- **Fauchage**

Les règles de fauchage du département sont rappelées : il n'y a pas de fauchage en saison de nidification.

- **Passage sur la Levée**

Demande faite à la DDT de fermer le passage sur la levée entre la route de Lailly et la route de Pré d'Allonne. Ils ne veulent pas intervenir pour l'instant en raison des discussions avec la Communauté de communes et du passage de la route d'Artagnan. Compte tenu de l'avancée de ces discussions, une relance va être faite à la DDT.

- **Suite donnée : Relance de la DDT, gestionnaire de la Levée. Avis favorable reçu pour des travaux en 2022.**

Il est demandé s'il est possible de limiter la vitesse autorisée au passage de la Levée car il n'y a pas de visibilité sur ce qui se trouve derrière la levée et il y a eu des accidents. Il est proposé aussi l'ajout d'un panneau « Attention traversée de chevaux ».

- **Suite donnée : Demande transmise au conseil départemental, gestionnaire de la route. Il y a été reçu une réponse négative considérant que la signalisation existante était suffisante.**
- **Busage sur le fossé derrière la Levée**

Transmis au service gestionnaire des rivières. Relancer pour savoir les suites données.

- **Suite donnée : Relance effectuée.**
- **Situation des SDF**

Il y a une procédure d'expulsion lancée au tribunal. Le dossier est en cours. Il y a moins de divagations de chiens mais encore des problèmes réguliers.

Nouveaux points évoqués :

- **Présentation de la démarche des zones de biodiversité à protéger**

Il est informé que la ville s'engage pour créer sur son territoire des petites zones refuges de biodiversité (exclos) pouvant mesurer quelques centaines de mètre carré seulement, que l'on protégera du passage des piétons et sur lequel la gestion des espaces verts sera différenciée (absence de fauche) pour favoriser l'accueil de biodiversité et la constitution de milieu propices à l'accueil d'espaces.

Il va être recherché des bénévoles pour participer au suivi de ces zones recensement des espèces présentes sur ces espaces. La démarche est initiée sur des espaces verts communaux, mais pourrait être prolongée sur des parcelles privées que les propriétaires seraient prêts à gérer, avec le conseil de la ville et de bénévoles locaux, de façon différenciée et durable. Avec ses mares et ses grands espaces naturels, le Val serait un secteur particulièrement propice pour ce type d'initiatives.

Il y a un échange sur la présence d'oiseaux dans le val et les espèces rencontrées.

- **Digue vers les 4 vents**

L'état est catastrophique. Le riverain subit des dégâts réguliers sur ses véhicules. Le gérant du poney club est d'accord pour avoir un dépôt de calcaire et de gérer le rebouchage régulier des trous.

- **Suite donnée : Demande d'intervention aux services techniques.**

La digue est actuellement en cours de transfert entre l'Etat et la Communauté de communes et il est nécessaire de finaliser les éléments juridiques de classement de la digue pour pouvoir intervenir durablement sur cette chaussée.

- **Suite donnée : Sollicitation de la DDT.**
- **Maraichers dans le Val**

2 maraichers installés au niveau des Quatre Vents. Le projet se développe et ils ont commencé à écouler une partie de leur production dans des commerces locaux (Jardins d'Olivier, Restaurants). Ils font déjà de la vente directe avec livraison. Voir pour communiquer sur leur projet.

- **Suite donnée : Transmis au service communication.**

- **Baromètre vélo de la FUB**

Un riverain souhaite connaître les suites données à l'enquête de la Fédération des usagers de bicyclettes (FUB).

Cette enquête a permis de confirmer de nombreux constats réalisés dans le cadre de la réflexion initiée sous le mandat précédent et continuée en début de mandat. Il y a désormais un schéma de maillage global de la ville qui sera phasé d'année en année en fonction des capacités financières de la ville. En priorité sur 2022, il est prévu, outre la liaison Beaugency-Tavers, le maillage interne des Hauts de Lutz. La liaison vers le Pré d'Allonnes est aussi en haut des priorités.

Sur le Pont à proprement parler, il n'y pas de perspective possible d'aménagement compte tenu des contraintes techniques et historiques du monument.

- **Aires de gens du voyage**

Un riverain souhaite savoir si un projet d'aire de gens de voyage est en réflexion sur Beaugency.

Il y a une aire à Meung-sur-Loire qui ouvre ce printemps pour les grands passages. D'une capacité de 200 caravanes, elle a vocation à accueillir des groupes de plus de 50 caravanes. Elle devra être complétée par plusieurs aires de petit passage sur le territoire de la communauté de communes, d'une capacité de 10 à 12 caravanes environ. C'est une obligation légale. L'une d'elle devra se trouver dans le secteur de Beaugency.

Le site de la Caillotièrre a effectivement été identifié comme l'un de ceux pouvant être adaptés quant à la superficie et à la localisation (proximité des réseaux...). Mais à ce jour rien n'est décidé et les études sur les différents sites possibles ne débuteront pas avant 2023. D'autres sites sur le territoire communautaire seront étudiés.

Le gérant du centre équestre souligne que le choix de ce terrain pénaliserait fortement son activité car il emprunte régulièrement ce chemin avec les cavaliers. Il est précisé que ceci ne serait pas la même contrainte qu'avec les SDF : ce sont des passages courts, d'une ou deux semaines, de petits groupes familiaux, sans résidence à l'année. Le gérant exprime une crainte de vol de matériel, de denrées, de gasoil sur les fermes alentours. Le problème se pose déjà avec l'aire de Saint-Laurent.